

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Urgences »

Avis n°2023-8 du 10 novembre 2023 sur le principe d'utilisation de la mesure de rattrapage 2023

Lors de sa réunion du 10 novembre 2023, la section Urgences a validé à l'unanimité des membres présents les principes de répartition de la mesure de rattrapage 2023 de 1 795 089 €.

L'objectif est le financement de dispositifs visant à améliorer le maillage territorial de l'accès aux soins urgents.

- La pérennisation de l'HéliSMUR de l'Allier armé par des équipes d'urgentistes des CH de Moulins, Vichy et Montluçon.
- La ligne supplémentaire de SMUR secondaire sur le territoire du GHT Drôme Ardèche au bénéfice du CH de Valence.

Ces principes de répartition sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le président
Florent CHAMBAZ